

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

—:—:—:—:—:—:—

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°76-54 du 24 Février 1976

chargeant le Ministre du Commerce et du Tourisme de l'intérim du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 76-26 du 30 Janvier 1976 portant formation du Gouvernement
VU le Décret n° 76-46 du 19 Février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement

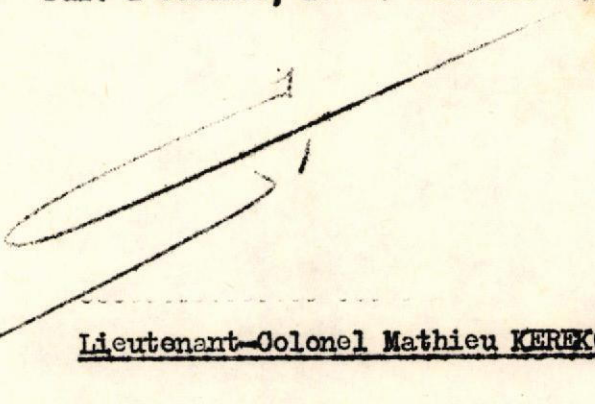
D E C R E T E

ARTICLE 1er.— Pour compter du mercredi 25 Février 1976, le Capitaine André ATCHADE, Ministre du Commerce et du Tourisme est chargé de l'intérim du Ministre de l'Industrie et de l'Artisanat pendant l'absence du Lieutenant-Colonel Barthélémy OHOUENS.

ARTICLE 2.— Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 24 Février 1976

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Lieutenant-Colonel Mathieu KEREKOU

AMPLIATIONS : PR 8 - SGG 4 - CS 6 - Ministères 15 - IAA-DOCT-IGF-ONEPI-Gde Chano. 5
DPE-DGAJL-INSAE 6 - JORPB 1 - SPD 2 - ONR 4.